



Accusé de réception en préfecture
062-216200402-20230307-2023-34-STLT-DE
Date de télétransmission : 07/03/2023
Date de réception préfecture : 07/03/2023

Numéro de l'acte	2023-34-STLT
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	1.1.1.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 01 MARS 2023

QUESTION N°2023-34

TRAVAUX : RESTAURATION DE L'ASCENSEUR A BATEAUX DES FONTINETTES - AVENANT N°2 AU LOT 06- PLATRIERIE-PEINTURE

RAPPORTEUR :

Monsieur Jean-Pierre LAMIRAND

Adjoint au Maire, Aménagement du territoire – Urbanisme – Travaux – Voirie – Cimetières

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1414-2

Vu le Code de la Commande Publique en vigueur au 1^{er} avril 2019

Vu la notification du marché du Lot 06 – Plâtrerie-Peinture en date du 14/12/2018, attribué à l'entreprise SAUVAGE PEINTURE

La présente délibération a pour objet d'autoriser la signature d'un avenant pour le lot 06 – Plâtrerie-Peinture afin d'intégrer des travaux supplémentaires et des suppressions de prestations selon l'EXE 10 annexé.

Considérant les travaux supplémentaires portant sur l'adaptation du traitement architectural sur les bâtiments B et D, la mise en place de sol souple dans le bâtiment D et la péniche pour un montant total de : + 22 499.95 € HT

Considérant la suppression de la prestation de badigeon sur l'escalier d'accès à la vigie bâtiment F pour une moins-value de : - 7 719.00 € HT

Considérant que cet avenant n°2 représente un surcout total de 14 780.95 € HT, portant le montant des travaux du Lot 06 de 110 399.50 € HT à 125 180.45 € HT soit une augmentation de 13.38 % du marché initial.

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de l'avenant n°2 pour le lot 06 - Plâtrerie-Peinture

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 au lot 06 – Plâtrerie-Peinture portant le montant du marché de l'entreprise SAUVAGE PEINTURE à **125 180.45 € HT** (cent vingt-cinq mille cent quatre-vingts euros et quarante-cinq centimes).

ARTICLE 3 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables 27
- Votes défavorables 0
- Abstentions 0

Le secrétaire de séance
Johnny WALLART



Fait à ARQUES
Le 02 mars 2023

Le Maire,
Benoît ROUSSEL

Acte administratif certifié exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
le **07. MARS. 2023** et publication ou
notification le **07. MARS. 2023**
Monsieur le Maire

Benoît ROUSSEL



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 01 MARS 2023**

Affiché le 03 mars 2023

L'An Deux Mille Vingt Trois le Premier Mars à 19h00, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le vingt-trois février 2023 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER – Stéphanie BODDAERT - Joël DUQUENOY - Bernadette BAROUX – Francis PRED'HOMME - Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART – Peggy MARECAU - Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Alexandrina DA SILVA – Arnaud WILQUIN - Chloé KOCLEGA – Hélène FAYEULLE - Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 22 présents
- 1 absent non excusé
- 1 absent excusé sans pouvoir
- 5 absents excusés avec pouvoir

Cécile CARON ayant donné pouvoir à Stéphane FINARD

Sébastien BERNARD ayant donné pouvoir à Bernadette BAROUX

Chloé KOCLEGA ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LAMIRAND

Caroline SAUDEMONT ayant donné pouvoir à Laurence DELAVAL

Corinne BOCQUILLON ayant donné pouvoir à Jean-Marc BOURGEOIS

Monsieur Johnny WALLART est nommé secrétaire de séance.